

Préambule :

La fiche présente de manière synthétique les différentes étapes du schéma directeur d'assainissement et explique les raisons ayant conduit aux choix des élus pour la définition du zonage d'assainissement de la commune et notamment les choix d'extension. Le détail des éléments d'état des lieux, de diagnostic, de propositions de travaux et de choix des élus sont donnés dans le mémoire justificatif de zonage.

Concernant la commune objet de la présente fiche il s'agit d'une : Création Révision
 Date du zonage antérieur si existant : 12/10/2004 Surface 20,1 ha
 Date du document d'urbanisme en vigueur : 25/09/2017 Type PLUi

Rappel Etat des lieux :

Diagnostic : La collecte sur le système, unitaire à 75%, s'établit à un total de 2,6 kilomètres environ pour 108 abonnés, le réseau est assez récent et PVC en bon état. Le système ne montre pas une sensibilité aux eaux claires parasites permanentes ; elles représentaient de l'ordre de 13% des volumes journaliers de temps sec. La surface géométrique estimée raccordée au système s'établissait de l'ordre de 2 hectares. La station d'épuration est une station récente de type filtres plantés de roseaux de capacité de 400 EH qui date de 2013. La station est en bon état. Les analyses réglementaires sur l'installation montrent que la capacité nominale de la station est adaptée aux charges reçues. En moyenne, elle est chargée à 40% en hydraulique et 20% en organique. Les performances épuratoires sont satisfaisantes et les rejets de l'ensemble des bilans sont conformes aux concentrations fixées par l'arrêté préfectoral autorisant l'installation. Les déversements au poste en entrée de station apparaissent au moindre événement orageux : pendant la campagne de mesure ils représentaient 21% des volumes présents en entrée de station.

Enjeux : Le diagnostic indiquait un fonctionnement de la collecte à améliorer par temps de pluie. Le fonctionnement de la station est très impacté par la conception unitaire du système.

Travaux retenus :

Afin d'améliorer la situation de l'existant sur le système et après étude de tous les travaux nécessaires à l'échelle des 44 communes pour lesquelles le Syndicat assure la compétence Assainissement Collectif, les travaux suivants ont été retenus pour la commune :

Intitulé famille	Intitulé travaux	Nature travaux	Hiérarchisation	Planification
Amélioration de l'existant	Amélioration accès	Accessibilité des regards et boîtes	2 & 3	Non retenu
Amélioration de la collecte	Mise en séparatif	Réseaux unitaires	2	2028 - 2030
Extension de la collecte	Création extensions	Desserte de nouveaux secteurs	3	Ci-dessous
Amélioration du traitement	-	-	-	-

Chaque action a été hiérarchisée d'un point de vue technique : depuis le niveau 1 de hiérarchisation (action indispensable au bon fonctionnement du service) jusqu'au niveau 3 (actions permettant d'optimiser ou d'étendre le service). Au total et sur les dix ans à venir le choix des élus du Syndicat s'est porté sur un volume d'investissement de 18 M€ HT pour répondre aux différentes problématiques relevées dans le cadre du schéma. Spécifiquement pour la commune, le volume d'investissement retenu est de l'ordre de 0,78 M€ HT.

Extensions étudiées et justification du choix :

Afin de permettre au Syndicat de choisir en toutes connaissances de cause les extensions, notre approche s'est basée sur une étude de pertinence regroupant plusieurs critères : respect de l'environnement et de la salubrité publique, efficacité technique et économique et réponse à l'urbanisation projetée. Le tableau ci-dessous rend compte de la pertinence évaluée pour chacune des extensions :

Intitulé extension	Note Enviro	Note Eco	Note Urba	Note Ab	Note tot	Pertinence	Planification
Vers D635			5		5	2	2021-2030
Vers D81			5		5	2	2021-2030
Espassarots	1	1	5	1	8	3	Non retenue

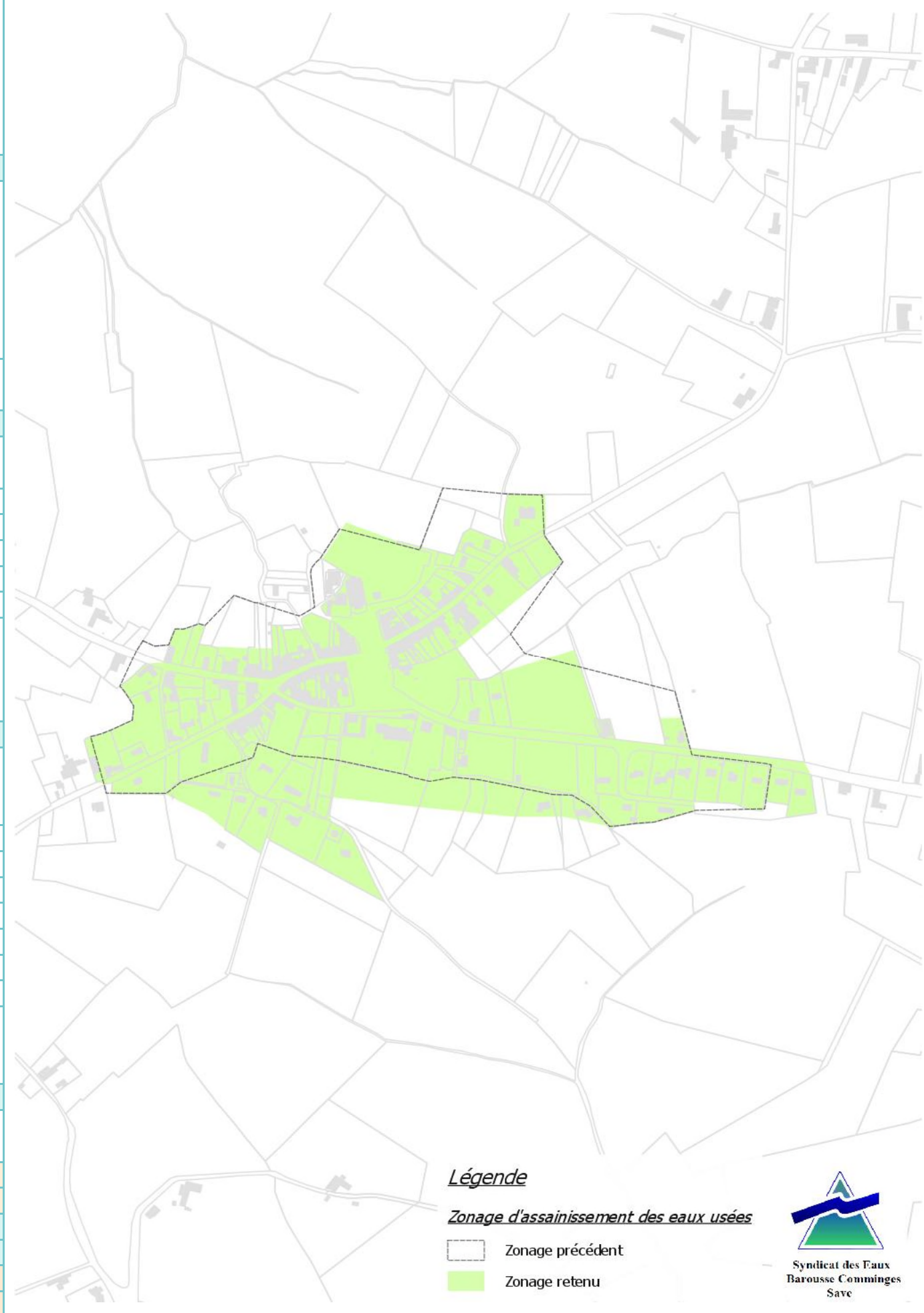
Au terme de l'étude de la pertinence des extensions proposées sur la commune, le Syndicat a choisi de retenir les extensions présentant les meilleurs compromis entre protection de l'environnement, efficacité technique et économique et réponse aux enjeux d'urbanisation soit l'extension vers la route D635 et celle vers la route D81. Ces extensions seront réalisées entre 2021 et 2030 en fonction des opportunités et contraintes.

Chiffres clés :


Concernant spécifiquement la commune et sur la base des éléments du zonage précédent et du zonage proposé à la suite du choix des élus du Syndicat, les chiffres clés suivant sont à retenir :

Rappel du nombre de raccordement EU existants	108 Ab	Soit 277 Résidences	Couverture avant zonage	
Rappel du nombre d'ANC existants	169 ANC		108 Ab	39%
Nouveaux raccordements prévus sur le système après extension	6 ANC		Couverture après zonage	
Nombre de dispositifs ANC présentant un impact sur le milieu supprimés	0 ANC		114 Ab	41%
Nombre de dispositifs ANC non conformes supprimés	1 ANC		Surface zonage retenu	
Variation de la surface de l'aire zonée en assainissement collectif	1,4 ha	21,5 ha	7%	

Extrait cartographique du zonage :



Légende
Zonage d'assainissement des eaux usées
 [Ligne pointillée] Zonage précédent
 [Vert clair] Zonage retenu



Syndicat des Eaux
Barousse Comminges
Save